



Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
2. **Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;**
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

Objectifs et Résultats Attendus

La mise en œuvre du programme **Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness** vise non seulement de booster les filières traditionnelles de rente – café, cacao et coton, mais davantage de concentrer les efforts sur les nouvelles filières à but commercial pour garantir la compétitivité du secteur agricole. Les nouvelles filières concernent le maïs, l'ananas, le manioc, le riz, le soja et l'anacarde, la pisciculture et l'élevage des espèces à cycle court, l'objectif étant de permettre au Togo d'avoir un plus grand accès aux marchés régionaux et internationaux.

Activités

Les activités à réaliser ainsi que les cibles à atteindre pour les objectifs de développement susmentionnés sont organisées en quatre (4) sous-programmes. L'année 2007 constitue la base et l'année 2015 la cible.

Coût estimatif

Le coût global de ce programme est de 82 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Objectif :

Accroître la production des cultures traditionnelles et non traditionnelles de rente à travers l'amélioration de l'environnement du climat des affaires au Togo et la promotion de l'intégration des marchés régionaux. La production de coton passera à plus de 100.000 tonnes ; la production de café et de cacao devront atteindre au moins 14.000 tonnes et 8.000 tonnes respectivement. La production du maïs devra avoisiner 1 million de tonnes en 2015 ; la cible pour le riz paddy devra atteindre au moins 200.000 tonnes, pour un rendement moyen à l'hectare de 4 tonnes paddy et un rendement à l'usinage de 60% ; le manioc devra retrouver ses performances de 1966–1967, soit 1 million de tonnes de manioc frais. La promotion et la redynamisation des cultures d'ananas, de soja et d'anacarde devraient permettre au moins de doubler leur niveau actuel de production d'ici à 2015. Il s'agira aussi de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et d'accorder la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leur transformation, par la valorisation et l'exploitation des complémentarités et des avantages comparatifs au sein de la région tout en tenant compte des spécificités liées au caractère insulaire ou enclavé de certaines zones rurales ou pays de la région.

Activités :

- i) Promotion de l'investissement privé en offrant une meilleure facilité d'accès au crédit auprès des banques commerciales.

- ii) Sensibilisation des producteurs et de leurs organisations à la pratique de techniques culturelles, pastorales et halieutiques de pointe.
- iii) Mise à contribution des organismes d'appui public et privé dans la fourniture de meilleures pratiques agricoles et commerciales.
- iv) Formation des opérateurs économiques pour le respect des normes de qualité et des engagements contractuels.
- v) Recherche et facilitation de l'accès aux marchés.
- vi) Amélioration de l'outil du système d'information sur les marchés.
- vii) Promotion de la zone de libre échange de la CEDEAO et du TEC (Tarif Extérieur Commun) tout en protégeant les intérêts des petits producteurs.
- viii) Finalisation des négociations sur l'agriculture dans le cadre de l'APE par la CEDEAO.
- ix) Promotion de l'adoption par la CEDEAO des mécanismes des « produits spéciaux » et de « sauvegarde spéciale » de l'OMC.
- x) Adaptation du régime commercial extérieur en fonction des conditions spécifiques du secteur agricole.

Coût estimatif : 0,6 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

2. AMÉLIORATION ET DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE À BUT COMMERCIAL

Objectif :

Le maïs, l'ananas, le manioc, le riz, le soja l'anacarde, entre autres, constituent pour le Togo des opportunités pour un meilleur accès aux marchés régionaux et internationaux. Un accroissement d'au moins 40% de la production totale de chacune de ces spéculations, tout en respectant les normes de qualité requises pour leur exportation, est envisagé d'ici à 2015.

Activités :

- i) Appui aux groupes cibles en conseils spécialisés.
- ii) Promotion des cultures porteuses de croissance (maïs, ananas, manioc, riz, soja, anacarde, arachide, karité, néré).
- iii) Promotion d'un système de communication et information sur les marchés agricoles.
- iv) Organisation périodique, voire annuelle, de foires agricoles pour stimuler l'agrobusiness.
- v) Actualisation des textes législatifs en matière de commercialisation des produits agricoles.
- vi) Mise en place et opérationnalisation d'une cellule de marketing.

Coût estimatif : 10,4 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

3. TRANSFORMATION ET AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS AGRICOLES

Objectif : Accroître le nombre de producteurs et groupements de producteurs dans la chaîne de commercialisation et les

impliquer davantage dans la chaîne de transformation des produits agricoles pour plus de valeur ajoutée. Pour un niveau d'implication jugé faible, de l'ordre de 3%, la cible pour 2015 serait d'augmenter cette participation des petits producteurs organisés en groupements à au moins 25% dans les autres maillons de la chaîne de commercialisation puis dans la transformation.

Activités :

- i) Amélioration des systèmes traditionnels de stockage et conservation au niveau familial.
- ii) Formation des groupes cibles aux techniques de transformation pour répondre aux normes requises.
- iii) Formation à la gestion commerciale pour un meilleur positionnement des produits sur les marchés régionaux et internationaux.
- iv) Promotion des petites unités de transformation artisanales.
- v) Valorisation des produits halieutiques.
- vi) Appui à la transformation et autres traitements post-récolte.
- vii) Recensement, formation et appui rapproché des groupes cibles aux techniques de transformation.
- viii) Appui à la commercialisation (conseil spécialisé, crédit décentralisé, information sur les marchés et opérateurs).

Coût estimatif : 7,7 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

4. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES

Objectif :

Améliorer l'accès à certaines zones de production favorables au développement des filières mais enclavées, ou ayant des capacités de stockage et de conservation des produits appropriés, par le renforcement du réseau routier existant jugé insuffisant et en

très mauvais état ; il passe par la création ou la réhabilitation de pistes rurales et ouvrages d'arts (ponts et ponceaux), en synergie avec un renforcement accru des infrastructures de stockage et de communication en milieu rural.

Activités :

- i) Désenclavement des zones à fort potentiel agricole (pistes rurales) et renforcement du réseau routier inter villages et inter urbain.
- ii) Construction et réhabilitation de marchés ruraux (marchés d'approvisionnement), à raison de cinq marchés par préfecture.
- iii) Construction de magasins de stockage pour doubler au moins la capacité de stockage au niveau de chaque région.
- iv) Construction d'un abattoir moderne par région.
- v) Mobilisation des communautés de base à l'utilisation efficace des ouvrages.
- vi) Développement des marchés ruraux (construction et réhabilitation, marchés à bétail).
- vii) Construction, réhabilitation et équipement des structures de traitement et de contrôle des produits carnés.
- viii) Réhabilitation des ranchs Adèle, Namiélé, et de centre d'Elevage d'Avétonou.
- ix) Construction d'une plate forme de transfert des produits de pêche.
- x) Etude de faisabilité de l'ouverture régulière de la passe d'Aného.
- xi) Réhabilitation de la ferme semencière et du parc à bois de Sotouboua.
- xii) Mobilisation des communautés pour l'utilisation efficace des ouvrages).

Coût estimatif : 63,3 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau 1 – Coûts programme 2 : Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2010	Coûts 2011–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations	316,50	330,00	646,50	101,00	545,50
2. Promotion de nouvelles filières de diversification porteuses de croissance	8 916,02	1 471,03	10 387,05	6 662,98	3 724,07
3. Transformation et amélioration de la compétitivité des produits agricoles	1 865,60	5 858,50	7 724,10	220,00	7 504,10
4. Développement des infrastructures rurales	58 031,26	5 233,00	63 264,26	14 423,75	48 840,51
TOTAL PROGRAMME	69 129,38	12 892,53	82 021,91	21 407,73	60 614,18